

Image not found or type unknown



# PERTE COLIS FRET AERIEN sur AIR MAURITIUS

Par **Rakoto Tovoher**, le **04/04/2012** à **17:25**

J'ai acheté une télé SONY qui n'existe pas à La Réunion et qui pèse 40kg .  
La FNAC a déposé chez le transitaire le 23 mars 2012 . Le transitaire a décidé de faire partir le colis par fret aérien avec Air Mauritius ( qui n'est pas une ligne directe ) le 27 mars 2012 .  
Le colis censé arriver le 28 mars c'est à dire le lendemain jusqu'à ce jour RIEN .  
Je sollicite votre avis sur ces 120 jours d'attente avant d'enclencher la déclaration de perte .  
.Merci.